

Cet instrument de délégation doit être lu de concert avec les notes supplémentaires, lesquelles définissent les restrictions et limites financières.				POUVOIRS FINANCIERS RELIÉS AUX RADIATIONS, DISPENSES ET RÉMISES				
				EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (Incluant Service Canada et programmes du Travail)				
				Radiations		Dispenses	Remises	
Radiation des biens de la Couronne		Radiation de dettes	Dispenses	Remise de dettes				
Echelons de délégations	Voir notes supplémentaires et restrictions			5.01	5.02	5.03	5.04	5.05
	Référence législative				Articles 4 & 6 des Règlements sur la radiation des créances	Article 9 des Règlements sur les intérêts et frais administratifs	Article 66(3) de la Loi sur le Régime de pension du Canada	Article 37(4) de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse
	Titres de postes / Échelons hiérarchiques		Domaine de compétence					
		Ministère	CC					
Pouvoirs EDSC								
1.1	Ministre de EDSC	√	√	F	F	F	F	F
1.2	Ministre du Travail	Travail	√	F	F	F	-	-
2.1	Sous-ministre de EDSC	√	√	F	F	F	F	F
2.2	Sous-ministre du Travail	Travail	√	F	F	F	-	-
2.3	Chef des opérations (Service Canada)	SC	√	F	F	F	-	-
14.4	Sous-ministre adjoint - Direction générale de services de traitement et de paiement (DGSTP)		√	-	-	-	F	F
15.4	Directeur général - Surveillance des programme et des services - RPC et SV, DGSTP		√	-	-	-	\$25K	\$25K
15.9	Directeur exécutif principal, Service Canada		√	-	-	-	\$25K	\$25K
15.12	Directeur exécutif - Opérations des affaires du RPC et de la SV, DGSTP		√	-	-	-	\$25K	\$25K
16.10	Directeur - Services de traitement et de paiements, Service Canada		√	-	-	-	\$25K	\$25K
17.4	Gestionnaire - Services de traitement et paiement - RPC et SV, DGSTP		√	-	-	-	\$15K	\$15K
19.1	Agent des prestations - Service Canada		√	-	-	-	\$5K	\$5K

P Désigne l'exercice des pleins pouvoirs en conformité avec les lois pertinentes et les instruments de politique appropriés du Conseil du Trésor et du gouvernement.

Cet instrument de délégation doit être lu de concert avec les notes supplémentaires, lesquelles définissent les restrictions et limites financières.			POUVOIRS FINANCIERS RELIÉS AUX RADIATIONS, DISPENSES ET RÉMISES				
			EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (Incluant Service Canada et programmes du Travail)				
			Radiations		Dispenses	Remises	
			Radiation des biens de la Couronne	Radiation de dettes	Dispenses	Remise de dettes	
Échelons de délégations	Voir notes supplémentaires et restrictions		5.01	5.02	5.03	5.04	5.05
	Référence législative			Articles 4 & 6 des Règlements sur la radiation des créances	Article 9 des Règlements sur les intérêts et frais administratifs	Article 66(3) de la Loi sur le Régime de pension du Canada	Article 37(4) de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse
	Titres de postes / Échelons hiérarchiques	Domaine de compétence					
Ministère							
Pouvoirs fonctionnels							
9.1	Dirigeant principal des finances (DGDPF)	√	F	F	F	-	-
10.1	Adjoint au dirigeant principal des finances (DGDPF)	√	F	F	F	-	-
10.2	Directeur général principal - Direction intégrée de la responsabilité et de la comptabilité ministérielle (DIRCM), DGDPF	√	F	F	F	-	-
10.3	Directeur général principal, Gestion des investissements, des biens et de l'approvisionnement (GIBA), DGDPF	√	F	-	-	-	-
10.5	Directeur exécutif, Gestion des installations et des biens ministériels - GIBA, DGDPF	√	F	-	-	-	-
11.1	Directeur principal - DIRCM, DGDPF	√	F	\$25K	F	-	-
11.4	Directeur régional - SR, DGDPF	√	F	-	F	-	-
12.1	Directeur - DIRCM, DGDPF	√	-	\$25K	-	-	-
12.3	Directeur régional, Installations, gestion des biens et services centralisés - SR, DGDPF	√	F	-	-	-	-
13.3	Gestionnaire régional, Installations, gestion des biens et services centralisés - SR, DGDPF	√	F	-	-	-	-

P Désigne l'exercice des pleins pouvoirs en conformité avec les lois pertinentes et les instruments de politique appropriés du Conseil du Trésor et du gouvernement.